

ORIGINAL: ANGLAIS
6 août 1962

NATO CONFIDENTIEL
COMPTE RENDU DE DECISIONS
AC/127-R/95

Voir Rect. à la suite

COMITE ECONOMIQUE

Réunion tenue au Siège Permanent, Paris, XVIIe,
le lundi 30 juillet 1962 à 15h15

COMPTE RENDU DE DECISIONS

I. POSSIBILITE D'AMENER LES SOVIETS A ACCEPTER LES REGLES ET USAGES COMMERCIAUX DE L'OUEST

Le COMITE:

- (1) procède à un échange de vues préliminaire sur la note établie à ce sujet par la Délégation danoise. (AC/127-WP/92);
- (2) décide de différer toute autre discussion au fond des propositions formulées dans la note danoise jusqu'à ce que les délégations de la France et des Pays-Bas aient elles-mêmes communiqué des notes à ce sujet.

II. LE "SWING" EN USAGE DANS LE COMMERCE INTERZONES

Le COMITE:

- (1) a sous les yeux les notes de la Délégation allemande sur cette question (AC/127-D/101 et Additif, en date du 10 juillet 1962);
- (2) note que la Délégation de la République Fédérale d'Allemagne pourrait, à une réunion ultérieure, rendre compte des entretiens en cours à Washington entre ses autorités et les Représentants des trois puissances, qui ont des responsabilités particulières à Berlin en ce qui concerne la demande de crédits importants adressée par la zone soviétique d'occupation au Gouvernement fédéral.

III. ACTIVITES DU COMECON

Le COMITE:

- (1) décide, sous réserve de confirmation de leur accord par les Délégations de la Norvège et du Royaume-Uni, que le rapport sur le COMECON établi par le Sous-Comité sur la politique économique soviétique (AC/127-D/104 et Additif en date du 26 juillet 1962) doit être transmis au Conseil;

- (2) note que dans sa note de couverture, le Président déclare qu'il fera savoir au Conseil que la question des activités du COMECON continuera d'être étudiée par le Comité et par son Sous-Comité et que ceux-ci présenteront de nouveaux rapports le cas échéant;
- (3) sous réserve de confirmation de leur accord par la Norvège et le Royaume-Uni, charge le Sous-Comité sur la politique économique soviétique de poursuivre son étude des derniers développements survenus au sein du COMECON, notamment d'après la note non officielle de la République fédérale d'Allemagne en date du 10 juillet 1962 et de toutes autres communications éventuelles.

IV. DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES EN URSS

Le COMITE:

- (1) est saisi de deux rapports du Sous-Comité sur la politique économique soviétique:
 - (a) résultats du plan économique soviétique pour 1961 et plan pour 1962 (AC/127-D/103 et Additif, en date du 24 juillet 1962);
 - (b) questions économiques débattues au XXIIème Congrès du Parti communiste de l'URSS; programme économique pour Vingt ans (AC/127-D/105);
- (2) autorise le Président à soumettre au Conseil une note attirant son attention sur les deux rapports ci-dessus et sur leurs conclusions;
- (3) soulignant l'intérêt qu'il porte à l'étude des incidences financières et économiques de l'effort de défense du bloc soviétique, note que le Président a invité les délégations à communiquer au Sous-comité sur la politique économique soviétique tous les renseignements que leurs autorités pourraient posséder à ce sujet.

V. RAPPORTS SUR LES CREDITS ACCORDES A CUBA

Le COMITE:

à la suite de l'approbation par le Conseil (1) du rapport du Comité Politique sur "les mesures pouvant éventuellement être adoptées par les pays membres de l'OTAN à l'égard de Cuba" (C-M(62)82), prend note de l'invitation faite par le Président aux autorités nationales de soumettre au Secrétariat des renseignements sur l'étendue des crédits accordés par les pays membres de l'OTAN à Cuba, au 30 juin, au 31 décembre 1961 et au 30 juin 1962, étant entendu:

- (a) que ces rapports seront distincts des statistiques sur les crédits octroyés au bloc sinc-soviétique;

- (b) (2) que les normes définies dans le document C-M(59)75 seront en l'occurrence appliquées; et
- (c) que la plus grande discrétion sera observée.

VI. CONFERENCE ECONOMIQUE DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, LE CAIRE, JUILLET 1962

Le COMITE:

- (1) entend le compte rendu de cette conférence fait par le Représentant des Etats-Unis;
- (2) note que l'appréciation des Etats-Unis sur cette conférence concorde avec les évaluations préliminaires communiquées aux autorités canadiennes et norvégiennes;
- (3) invite le Secrétariat à établir un document faisant la synthèse des évaluations établies au cours de cette conférence;
- (4) décide d'examiner ultérieurement la question de l'utilité de soumettre au Conseil un rapport sur cette conférence.

VII. DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES AUTORITES BELGES ET NEERLANDAISES AU COURS DE NEGOCIATIONS COMMERCIALES AVEC L'UNION SOVIETIQUE

Le COMITE:

entend le Représentant des Pays-Bas, parlant au nom de ses propres autorités et des autorités belges, faire un exposé préliminaire sur les difficultés rencontrées dernièrement par les pays du BENELUX au cours de la négociation d'accords commerciaux avec l'Union Soviétique et note que le Représentant des Pays-Bas diffusera ultérieurement un rapport définitif à ce sujet.

VIII. EVALUATION A LONG TERME DE L'UTILITE DE LA CEE POUR LES PAYS DE L'OUEST

Le COMITE:

- (1) est informé que les autorités néerlandaises étudient actuellement cette question, posée dans le AC/127-WF/82;
- (2) note que le Président a suggéré que les délégations désireront peut-être réfléchir à cette question et que celle-ci pourrait être examinée lors d'une réunion ultérieure.

(2) Ce point est sujet à confirmation par la Délégation du Royaume-Uni.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

IX. ACCORD COMMERCIAL BULGARO-NORVEGIEN

Le COMITE:

est informé par le Représentant de la Norvège que le précédent accord avec la Bulgarie s'étendait du 1er mai 1961 au 30 avril 1962; qu'il vient d'être prorogé jusqu'au 31 octobre 1962 et que les contingents visés dans le précédent accord ont été divisés en deux parties égales.

X. TRANSMISSION DES DOCUMENTS DU COMITE A MOSCOU

Le COMITE:

- (1) est informé par le Représentant des Etats-Unis que, conformément aux dispositions du C-M(59)24 approuvé par le Conseil au titre du point III du C-R(59)11, certains documents des séries AC/127 et AC/89 ont été envoyés à l'Ambassade des Etats-Unis à Moscou où ils peuvent être consultés par des membres d'autres missions diplomatiques des pays de l'OTAN à Moscou;
- (2) est informé que les autorités norvégiennes ont également communiqué certains documents du Comité à leur mission diplomatique à Moscou.

XI. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Jeu- di 13 septembre 1962 à 10h15 (sauf questions urgentes nécessitant le rappel du Comité au cours des vacances).

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE